

# FICHE D'INSCRIPTION

23ème Salon Art et Créations SAINT-GEORGES-SUR-EURE  
Maison des Associations du 9 au 11 Novembre 2018

A retourner remplie et signée,  
**avant le 30 septembre 2018**, à l'adresse suivante :  
MAIRIE de SAINT-GEORGES-SUR-EURE  
16, rue Jean Moulin  
28190 SAINT-GEORGES-SUR-EURE

Nom : .....  
Prénom : .....  
Adresse : .....  
Ville : .....  
Tél. : ..... E-mail : .....

Participera au thème "La couleur orange"  
(Cocher la case concernée)  Ne participera au thème

## REGLEMENT

**Organisateur :** Municipalité de SAINT-GEORGES-SUR-EURE Commission "Culturelle" et "Evènementiel"

**Dépôt des œuvres :** Jeudi 8 Novembre 2018 à partir de 17h30

**Date du vernissage :** Vendredi 9 Novembre 2018 à 19h30  
Remise du prix du jury décerné sur le thème ainsi que le prix du Jeune Talent

**Remise du Prix du Public :** le dimanche 11 Novembre 2018 au soir  
**Retrait des œuvres et prix du public :** Dimanche 11 Novembre 2018 au soir

**Horaires d'ouverture :** Aux écoles : Vendredi 9 Novembre 2018 de 13h30 à 16h  
Au public : Samedi 10 Novembre 2018 de 10h à 18h  
Dimanche 11 Novembre 2018 de 10h à 18h

### **Emplacements :**

**Chaque exposant disposera d'une grille, de largeur 1m x 1,80m et un format min de 30 x 40 cm.** Il se chargera lui-même de l'accrochage de ses œuvres sur la grille qui lui est affectée.

Les grilles seront attribuées par tirage au sort numérique pour les œuvres portant sur le thème et alphabétique pour les œuvres "hors thème".

Les exposants ayant une œuvre sur le thème pourront exposer sur le hors thème.

Les membres organisateurs se réservent le droit de changer de place les œuvres pour une meilleure esthétique ou de refuser les tableaux en surcharge.

Les membres organisateurs se réservent le droit d'installer les œuvres réalisées sur le thème choisi pour une meilleure harmonie.

Chaque œuvre devra être originale, signée et encadrée au minimum d'un cache-clou. Les œuvres sous-verre devront être encadrées avec cadre et attaches. Les œuvres non munies d'accessoires permettant l'accrochage ne seront pas exposées. Les œuvres devront porter au dos les noms, adresse de l'artiste ainsi que le nom de l'oeuvre et la technique utilisée.

Les sculpteurs doivent prévoir des socles pour leurs sculptures.  
L'inscription est prévue pour 4 sculptures maximum, selon la taille.

### **Responsabilité :**

La municipalité de SAINT-GEORGES-SUR-EURE décline toute responsabilité en cas de vol, incendie ou détérioration, etc. ... Les artistes sont invités à assurer personnellement leurs œuvres contre tout risque.

Conformément à la législation en vigueur sur le territoire français, toute personne exerçant une activité pour laquelle il est susceptible d'en retirer des revenus à l'obligation de se déclarer socialement et fiscalement. En outre, il est demandé que l'acquéreur ne dispose de son bien qu'à la fin du salon.

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement ci-dessus et l'accepter dans sa totalité.

Date :

Signature :